

28 mars 2020

NOTE DE SERVICE : Organisations et fournisseurs du système de santé

OBJET : Mise à jour sur les préparatifs liés à la COVID-19 : Fournitures et équipement

Dans le cadre du plan de l'Ontario pour répondre à la COVID-19, le ministère de la Santé a pris des mesures urgentes pour s'assurer que les travailleurs de la santé de première ligne de l'Ontario disposent de l'équipement de protection individuelle (EPI) dont ils ont besoin pour rester en sécurité lorsqu'ils s'occupent de patients de l'Ontario.

La chaîne d'approvisionnement mondiale en équipements de protection individuelle est actuellement limitée et toutes les administrations sont confrontées à des difficultés pour se procurer ces équipements. L'Ontario a travaillé activement avec des partenaires de toute la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'avec des fabricants et des distributeurs locaux, pour obtenir des fournitures et des équipements supplémentaires, notamment des EPI.

Nous vous écrivons pour vous faire part de certaines réussites que nous avons connues dans l'approvisionnement en fournitures et pour vous informer de la façon dont nous nous préparons à partager ces fournitures au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Nous vous écrivons également pour vous faire part du soutien dont nous avons besoin, en tant qu'organisations et fournisseurs de soins de santé, pour conserver les EPI et nous communiquer des informations afin que nous puissions suivre les besoins et l'offre d'EPI dans l'ensemble du système de santé.

Réussites en matière d'achat de fournitures et d'équipements :

Comme vous le savez, le gouvernement a travaillé 24 heures sur 24 pour cerner les possibilités d'obtenir les fournitures et les équipements nécessaires. Au cours des derniers jours, nous avons réussi à conclure des contrats pour fournir à la province :

- jusqu'à 10 000 ventilateurs;
- 12 millions de gants supplémentaires;
- 5 millions de respirateurs N95 supplémentaires;
- près de 11 millions de masques chirurgicaux supplémentaires.

.../2

Ces fournitures s'ajoutent à celles que l'Ontario se procure dans le cadre de marchés publics pancanadiens organisés par le gouvernement du Canada. Le gouvernement fédéral nous a informés qu'il fournira à l'Ontario ce qui suit :

- 500 000 respirateurs N95;
- 1 million de masques;
- 750 000 blouses;
- 500 000 gants;
- 750 000 écrans protecteurs;
- 20 000 contenants de désinfectant pour les mains.

En outre, l'Ontario a acheté plus de 300 ventilateurs et des ventilateurs portables supplémentaires pour répondre aux besoins prévus.

Grâce au site Web « L'Ontario, ensemble » récemment lancé, nous tirons parti de l'aide des entreprises et des organisations qui peuvent fournir des produits d'urgence et des solutions innovantes pour soutenir notre réponse à la COVID-19.

Nous coordonnons également la réception de divers dons de fournitures et d'équipements de la part d'entreprises et d'organisations locales – ce dont nous sommes vraiment reconnaissants!

Gérance des fournitures et des équipements :

L'achat d'EPI n'est qu'une partie de la garantie que nous avons le bon niveau d'approvisionnement. Tous les organismes et fournisseurs de soins de santé de l'Ontario doivent assurer la gérance des fournitures et des équipements, les conserver lorsque c'est possible et les utiliser conformément aux directives du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et aux conseils du ministère de la Santé.

Distribuer les fournitures et l'équipement :

Nous nous attendons à ce que les fournitures et équipements nécessaires soient livrés en Ontario à différents moments au cours des prochains jours et semaines. Les fournitures reçues seront acheminées à la fois dans la chaîne d'approvisionnement régulière et dans la réserve centrale du ministère. Vous avez été nombreux à nous faire part de vos préoccupations concernant la pénurie d'EPI et de votre souhait de recevoir des EPI par l'intermédiaire de notre réserve centrale.

Une fois que vous avez constaté que, malgré les efforts de gérance et de conservation, vous êtes confrontés à une pénurie d'approvisionnement, nous vous demandons de faire ce qui suit :

- Travaillez en collaboration avec votre fournisseur habituel pour déterminer quand vous recevrez des livraisons régulières d'EPI et d'équipement.

- Travaillez au sein de votre région ou de votre table régionale et avec d'autres fournisseurs de soins de santé locaux pour déterminer si d'autres personnes de votre région disposent de fournitures qu'elles peuvent vous procurer (veuillez consulter l'annexe A pour obtenir la liste des responsables des tables régionales).
- Si aucune de ces mesures n'aboutit, adressez-vous au Centre des opérations d'urgence (COU) du ministère.

Dans les prochains jours, le COU passera à un formulaire de demande en ligne sur EOClogistics.moh@ontario.ca pour recueillir et valider vos demandes de fournitures et d'équipements. Nous vous fournirons bientôt plus d'informations à ce sujet afin que vous puissiez commencer à soumettre vos demandes de cette manière.

Au fur et à mesure que nous recevrons des fournitures à la réserve centrale, le ministère distribuera des fournitures et des équipements en fonction d'un cadre d'allocation, établi par des experts externes en bioéthique. Pour l'instant, le ministère s'est concentré sur la distribution de fournitures centrales aux foyers de soins de longue durée qui s'occupent de patients atteints de la COVID-19 et d'autres personnes ayant les besoins les plus urgents. Dans les jours et les semaines à venir, nous espérons que nos fournitures augmenteront et que nous pourrons vous les distribuer.

Informations pour surveiller les besoins du système de santé :

Pour pouvoir prendre des décisions sur l'allocation de fournitures et d'équipements comme indiqué ci-dessus, nous avons besoin d'informations à jour sur vos besoins en fournitures et en équipements. Il est essentiel d'optimiser la disponibilité de l'EPI pour protéger les fournisseurs de soins de santé de première ligne de l'Ontario contre l'exposition à la COVID-19 et, à cette fin, de maintenir un dépôt centralisé d'informations concernant la disponibilité des fournitures d'EPI dans toute la province. C'est pourquoi la ministre de la Santé publie l'arrêté ministériel ci-joint, émis en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Cet arrêté oblige les organisations de fournisseurs de soins de santé à fournir quotidiennement à Santé Ontario des informations relatives à leurs stocks d'EPI.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à toutes les parties de cette note de service et à l'arrêté, car nous travaillons ensemble pour assurer la sécurité des fournisseurs de soins de santé et de tous les Ontariens pendant l'épidémie de la COVID-19.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Helen Angus
Sous-ministre
Ministère de la Santé

Dr David Williams
Médecin hygiéniste en chef
Ministère de la Santé

Matthew Anderson
Président-directeur
général
Santé Ontario

Annexe A : Responsables des tables régionales en matière d’EPI

Région	Responsables régionaux – EPI et fournitures essentielles
Toronto	<u>Coresponsables :</u> 1. Rob Burgess (Robert.Burgess@sunnybrook.ca) 2. Nancy Kraetschmer (Nancy.Kraetschmer@tc.lhins.on.ca)
Centre	1. Susan Gibb (Susan.Gibb@lhins.on.ca)
Ouest	<u>Responsable :</u> 1. Toby O’Hara (Toby.OHara@hmms.on.ca) – Sud-Ouest <u>Sous-responsables :</u> 2. Doug Murray (Doug.Murray@grhosp.on.ca) – Waterloo Wellington 3. Sue Nenadovic (Sue.Nenadovic@niagarahealth.on.ca) – HNHB 4. Katelyn Dryden (Katelyn.Dryden@transformssso.ca) – Érié St-Clair
Nord	<u>Coresponsables :</u> 1. Matthew Saj (sajm@tbh.net) 2. Michael Giardetti (giardetm@tbh.net)
Est	<u>Coresponsables :</u> 1. Paul McAuley (Paul.McAuley@3so.ca) 2. Leslie Motz (lmotz@lh.ca)